

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 9 / 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
29/08/2025

Conseillers en exercice :
13

Présents :9

Votants :11

Pour :11

Contre :0

Abstention : ..0

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE-EN-QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, WARGNY Christophe.

Absents représentés : CAMBOU Michel par BACH Yves,
SINGLANDE Anthony par GOMEZ Hélène.

Absents : CONTE Benoît, NOUVIALE Arnaud.

Secrétaire de séance : ANDRIEU Francis.

Objet : Révision tarifs utilisation gymnase

Madame Isabelle Escudier informe l'assemblée,

Prenant en compte la faible utilisation de la halle sportive, il est proposé une révision des règles de tarification afin d'en stimuler l'usage.

Le conseil municipal du 2 juillet 2024 a voté les tarifs suivants :

-**Tarif 1 :** Ecoles/ associations CCPLL affiliées à une association sportive = gratuit

-**Tarif 2 :** Ecoles/associations hors CCPLL pour une activité sportive régulière,

l'heure : 25.60€

hebdomadaire : +25€/tranche de 5 semaines d'utilisation

-**Tarif 3 :** association/utilisateur privé

pour une activité ponctuelle l'heure : 10.30 €

et maximum par jour : 122.00 €

Il est proposé à compter du 1^{er} septembre 2025 les tarifs suivants :

Tarif 1 : Ecoles/ associations CCPLL affiliées à une association sportive : gratuit

Tarif 2 : pour tout utilisateur régulier, forfait annuel de : 125.00 €

par heure d'utilisation hebdomadaire + 50.00 €

Proratisation du forfait annuel au nombre de semaines (minimum 3 mois).

Tarif 3 : pour toute utilisation ponctuelle :

prix de l'heure par groupe de 4 personnes maximum : 5.00 €

la journée : 50.00 €.

Monsieur Christophe Wargny demande quel est le taux d'utilisation de la salle et si une étude de marché a été faite en amont de la construction.

Monsieur Jean-Luc Bouchard précise que l'installation de nouvelles associations sur la Commune serait nécessaire pour augmenter le taux d'occupation.

Monsieur le Maire précise que la destination de cette salle ne peut être changée du fait d'une assurance décennale en cours.

Madame Isabelle Escudier précise qu'en raison des travaux qui vont intervenir dans la halle, l'association de gymnastique va l'utiliser malgré qu'elle ne soit pas chauffée.

Il est proposé de passer au vote,

CONTRE	POUR	ABSTENTIONS	DÉCISION
0	11	0	Adoptée à l'unanimité

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- D'accepter les tarifs présentés ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Limogne, le 4/09/2025

Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE.

